



Edmond de Rothschild Multi Alternatif Equilibre Dollar (EdR Multi Alternatif Equilibre Dollar)

Part : C - ISIN : FR0010259820

FIA soumis au droit français

géré par Edmond de Rothschild Asset Management (France), faisant partie du Groupe Edmond de Rothschild

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif de Gestion : L'objectif de gestion est d'obtenir une performance absolue positive en USD supérieure au taux sans risque, représenté par le taux Federal Funds Effective Rate capitalisé, d'au moins 200 points de base avec une volatilité inférieure à 6% par le biais d'investissements dans des OPC et fonds d'investissement mettant en œuvre des stratégies de gestion alternative.

Indicateur de référence : FEDL01 Intraday cap, dividendes nets réinvestis

Politique d'investissement : Le FIA est géré de façon discrétionnaire, selon les anticipations du gérant, à travers des investissements en parts ou actions d'OPC et fonds d'investissement, mettant eux-mêmes en œuvre des stratégies de gestion alternative. Le portefeuille sera ainsi investi dans des OPC et fonds d'investissement jusqu'à 100% de l'actif net dont des « closed-end funds » (fonds fermés) répondant aux critères d'éligibilité fixés par le Code monétaire et financier et dont les parts ou actions sont négociées sur un marché réglementé.

L'allocation de la poche alternative est de type « Bottom-up ». Sa composition finale est le résultat de la sélection d'OPC et fonds d'investissement individuels sur quatre principales stratégies, de façon non exhaustive :

- Stratégies bi-directionnelles (paris sur l'évolution, à la hausse ou à la baisse, d'un marché donné) ;
- Stratégies Long Short (investissement sur des actions jugées sous évaluées (« long ») et vente à découvert (« short ») des actions jugées surévaluées) ;
- Stratégies d'arbitrage (OPC et fonds d'investissement utilisant les imperfections du marché pour générer du rendement en identifiant des différentiels de prix ou de rendement entre instruments financiers) ;
- Stratégies event-driven (stratégies cherchant à profiter d'événement particuliers qui ponctuent la vie des entreprises : fusions, acquisitions, restructurations...).

Les OPC et fonds d'investissement sélectionnés satisfont les principes d'éligibilité définis par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible
A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Ce système de notation est basé sur les fluctuations moyennes de la valeur liquidative sur les cinq dernières années, c'est-à-dire l'amplitude de variation de l'ensemble du portefeuille à la hausse et à la baisse. Si la valeur liquidative a moins de 5 ans, la notation résulte des autres méthodes de calcul réglementaires. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie actuelle n'est ni une garantie ni un objectif. La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risque.

Ce FIA est noté en catégorie 3, en ligne avec la nature des titres et les zones géographiques présentées dans la rubrique "objectifs et politique d'investissement" ainsi que la devise propre de la part.

Le FIA pourra investir dans la limite de 10% de son actif dans des OPC et fonds d'investissement de droit étranger ne respectant pas ces principes d'éligibilité. Par ailleurs, ces OPC et fonds d'investissement font l'objet d'une « due diligence » approfondie de la part la Société de Gestion.

Dans un but de protection de ses actifs et/ou de réalisation de son objectif de gestion, et dans la limite de 100% de l'actif net, le FIA pourra avoir recours aux instruments financiers dérivés négociés sur des marchés réglementés (futures, options listées) ou de gré à gré (options, swaps,...).

Le FIA couvrira le risque de change induit par un placement en devises autres que la devise de référence du FIA. Les OPC et fonds d'investissement détenus en portefeuille sont couverts à hauteur du risque de change estimé par rapport au dollar. Néanmoins, il pourra subsister un risque de change résiduel.

L'attention des porteurs est attirée sur les risques de liquidité et de pertes potentielles de ce FIA investi pour une part significative de son actif dans des OPC et fonds d'investissement étrangers qui ne présentent pas nécessairement le même degré de sécurité, de liquidité ou de transparence que les OPCVM ou FIA de droit français.

Classification AMF : Fonds de multigestion alternative

Durée de détention recommandée supérieure à 2 ans

Fréquence pour acheter ou vendre des parts : Chaque mercredi, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de Euronext Paris S.A.) pour des ordres arrivés chez le centralisateur au plus tard à 16h trois jours ouvrés avant l'établissement de la valeur liquidative.

Affectation des revenus : Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : risque que l'émetteur de titres obligataires ou monétaires ne puisse pas faire face à ses engagements ou que sa qualité de signature soit dégradée. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur.

Risque de liquidité : risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat/vente.

Risque lié aux dérivés : le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.

Risque lié aux contreparties : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut impacter à la baisse la valeur liquidative.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4,50 %
Frais de sortie	0,00 %

Frais prélevés par le fonds sur une année*

Frais courants Part C	3,55 %
-----------------------	--------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance** Méthode : 10 % par an de la surperformance par rapport à la valeur de référence Federal Funds Effective Rate capitalisé + 200 points de base	0,02 %
---	--------

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou désinvesti. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

*Le chiffre indiqué se fonde sur les frais calculés fin Décembre 2018

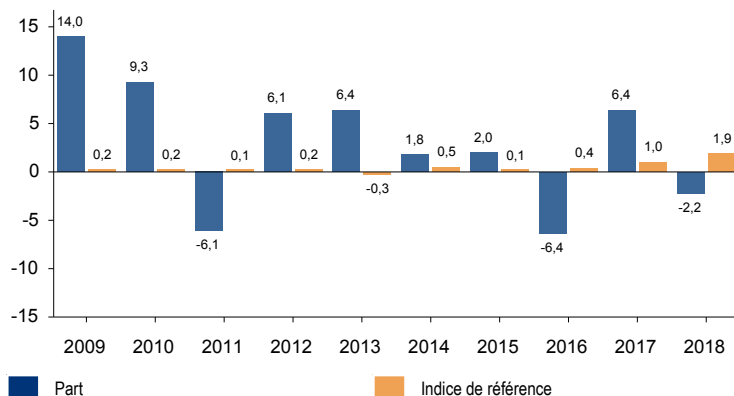
Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut les commissions de performance et les frais d'intermédiation excepté les frais d'entrée et de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts et/ou actions d'un autre OPC et fonds d'investissement.

** Le chiffre indiqué correspond à la commission de performance mise en paiement après le calcul de la dernière valeur liquidative de la période de référence.

Les informations plus détaillées sur les frais peuvent être trouvées dans la rubrique "Frais et commissions" du prospectus, y compris le cas échéant, des informations sur les commissions de performance et leur mode de calcul, sont disponibles sur le site internet www.edram.fr

PERFORMANCES PASSES

Performances annuelles passées de Edmond de Rothschild Multi Alternatif Equilibre Dollar Part C en US-Dollars (en %)



A : Jusqu'au 01/08/2008 l'indice de référence était EONIA + 200 points de base

B : Depuis le 02/08/2008 l'indice de référence est Federal Funds Effective Rate capitalisé

Création de la part : Octobre 2005

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les performances indiquées ne prennent pas en compte les coûts et commissions supportés lors de l'émission et du rachat des parts mais incluent les frais courants, les frais d'intermédiation ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées.

Les calculs de performance sont réalisés en US-Dollars dividendes nets réinvestis pour la part et pour l'indice.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)

Fiscalité : La législation fiscale française peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Le prospectus du FIA, son dernier rapport annuel et tout rapport semestriel ultérieur (en français et anglais) sont adressés gratuitement sur simple demande écrite envoyée à l'adresse indiquée ci-dessous. Le prix des parts et, le cas échéant, des informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles sur le site internet www.edram.fr.

EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)

47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris Cedex 08 - France

Allemagne/Autriche

00 49 6 92 44 33 02 00

contact-am-de@edr.com

Espagne

00 34 9 17 89 32 20

contact-am-es@edr.com

Téléphone : 00 33 1 40 17 25 25

e-mail : contact-am-fr@edr.com

La responsabilité de Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Edmond de Rothschild Asset Management (France) (332 652 536 R.C.S. PARIS) est agréée en France sous le numéro GP-04000015 et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 22/05/2019.

Le FIA et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrés aux Etats-Unis en vertu du Securities Act of 1933 ou de toute autre réglementation des États-Unis. Ils ne peuvent pas être proposés ou vendus au bénéfice ou pour le compte d'une "U.S. Person" comme défini par la "Regulation S".